

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 décembre 2020

#### Délibération 2020-50

**OBJET : Rapport annuel 2019 du CPPP de la Société  
VALOMED exploitante de l'UVE d'Antibes**

Le 11 décembre 2020 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Khéra BADAOU, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALEDA, Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégués de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

**Membres suppléants :** Daniel LEBLAY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

#### Procurations :

Marion MUSSO déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Georges VAZIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse donne procuration à Daniel LEBLAY ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale donne procuration à Daniel LEBLAY ;

#### Membres en Visio conférence :

Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise BRUNETEAUX, déléguée de la Commission Syndicale ;

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : ..... 38  
Désignés : ..... 27  
(dont 11 délégués avec voix double  
soit un total de 38 voix)  
Présents : ..... 12  
Visio : ..... 6  
Votants : ..... 24  
Procuration ..... 4  
Date de la convocation :  
4 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20201211-2020-50-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2020  
Date de réception préfecture : 28/12/2020

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de  
Lérins ;

**Membres excusés :**

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission  
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, Marie ANASSE, Denise LAURENT,  
délégués de la Commission Syndicale ;  
Xavier WIIK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la  
prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de  
gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été  
baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également  
détenir deux procurations.

Le comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence  
sanitaire.

Mme Khéra BADAOU est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 (article 88) et du décret 216-630 du 25 mars 2016 (article 165), la société VALOMED titulaire du Contrat de Partenariat Public Privé (CPPP) relatif à la gestion de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) d'Antibes, et au traitement des déchets ménagers en option, est tenue de présenter un Rapport annuel ainsi que les comptes rendus des contrôles opérés au cours de l'année écoulée.

Pour l'année 2019, ce rapport présenté à la Commission Locale des Services Publics Locaux au cours de sa réunion du 12 novembre dernier est également produit en Comité Syndical.

Une présentation résumée de ces documents établis par la société VALOMED et relatifs à l'année 2019 est effectuée à l'assemblée qui est appelée à en débattre.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel et des comptes rendus des contrôles opérés par la Société VALOMED sur la gestion de l'UVE d'Antibes, sur le traitement des déchets ménagers en option, et après en avoir débattu,

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- PREND ACTE de cette communication,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



The stamp is circular with a blue border. The text 'Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers' is written around the perimeter. In the center, the word 'UNIVALOM' is printed in a bold, sans-serif font. A small star is located at the bottom center of the circle.